



**COMPTEN RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2021
DE LA COMMUNE D'ARRENS-MARSOUS**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

l'An Deux Mille Vingt et Un

Le 5 Mars à 20h30

Présents : 12 le Conseil Municipal de la commune d'Arrens-Marsous

Pouvoirs : 2 S'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CAZAUX

Votants : 14 Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} Mars 2021

Abstention : 0

PRESENTS : Pierre CABARROU, Frédéric MOHORADE, Fabien MONTAUBAN, Benjamin COSTE, Jean-Pierre CAZAUX, Manuèle DEVAUX, Jean-Michel AÏO, Jean-François CATELAN, Mark SIMMONDS, Jean-Pierre DA COSTA, Jean HAURAT, Didier TROTIN

ABSENTS REPRESENTÉS : Christian PUEL pouvoir à Pierre CABARROU

Sandra FOURNIE pouvoir à Jean-Pierre CAZAUX

ABSENTE : Camille BENJOU

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre DA COSTA

DEL n°01/03.21 - OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC - BUDGET COMMUNAL 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion, dressé par le Trésorier d'Argelès-Gazost, Comptable public, retrace l'exécution des dépenses et des recettes de la collectivité réalisées au cours de l'exercice 2020.

Considérant que les opérations du Compte de Gestion 2020 du comptable public sont identiques à celles portées sur le Compte Administratif 2020 établi par Monsieur le Maire, Ordonnateur,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires suivants : les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Monsieur le Maire présente le tableau des résultats d'exécution du Budget Principal 2020 tels qu'ils apparaissent au Compte de Gestion certifié conforme par le Trésorier :

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement : exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	- 330 758.53 €	0 €	- 211 513.04 €	0 €	- 542 271.57 €
Fonctionnement	882 066.73 €	330 758.53 €	98 294.06 €	0 €	649 602.26 €
TOTAL	551 308.20 €	330 758.53 €	- 113 218.98 €	0 €	107 330.69 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le Compte de Gestion 2020 du Budget Principal pour l'exercice 2020 dressé par le Comptable public, document conforme au Compte Administratif de l'exercice 2020 établi par l'Ordonnateur.

DEL n°02/03.21 - OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion, dressé par le Trésorier d'Argelès-Gazost, Comptable public, retrace l'exécution des dépenses et des recettes de la collectivité réalisées au cours de l'exercice 2020.

Considérant que les opérations du Compte de Gestion 2020 du comptable public sont identiques à celles portées sur le Compte Administratif 2020 établi par Monsieur le Maire, Ordonnateur,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires suivants : les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Monsieur le Maire présente le tableau des résultats d'exécution du Budget Eau et Assainissement 2020 tels qu'ils apparaissent au Compte de Gestion certifié conforme par le Trésorier :

Budget Eau et Assainissement	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement : exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	78 875,64 €	0 €	42 882,60 €	0 €	121 758,24 €
Fonctionnement	3 671,53 €	0 €	75 976,62 €	0 €	79 648,15 €
TOTAL	82 547,17 €	0 €	118 859,22 €	0 €	201 406,39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le Compte de Gestion 2020 du Budget Eau et Assainissement pour l'exercice 2020 dressé par le Comptable public, document conforme au Compte Administratif de l'exercice 2020 établi par l'Ordonnateur.

DEL n°03/03.21 - OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 - BUDGET PRINCIPAL, ET BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Présents : 12 Pouvoirs : 2 Votants : 12 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Compte Administratif est établi par le Maire, en tant qu'Ordonnateur, chaque fin d'exercice budgétaire écoulé. Il retrace les ouvertures cumulées de crédits en dépenses et en recettes votées par le Conseil Municipal, les dépenses et les recettes effectuées par l'Ordonnateur au cours de l'exercice écoulé, y compris celles engagées mais non encore mandatées ou titrées, et constate les résultats comptables.

Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Comptes de Gestion de l'exercice 2020, du Budget Principal et du Budget Eau et Assainissement, dressé par le Comptable Public,

Monsieur le Maire présente les Comptes Administratifs de l'exercice 2020 du Budget Principal, et du Budget Eau et Assainissement, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020
BUDGET PRINCIPAL**

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Opérations de l'exercice 2020	1 957 608,50	1 746 095,46	1 339 483,32	1 437 777,38	3 297 091,82	3 183 872,84
Résultat exercice 2020	- 211 513,04			+ 98 294,06	- 113 218,98	
Reprise Résultats exercice 2019	- 330 758,53			+ 882 066,73		+ 551 308,20
Résultats de clôture 2020	- 542 271,57			+ 649 602,26		+ 107 330,69
Reste à réaliser à reporter en 2021	0	0	0	0	0	0
RESULTATS DEFINITIFS	- 542 271,57			+ 649 602,26		+ 107 330,69

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020
BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Opérations de l'exercice 2020	166 830,08	209 712,68	443 769,74	519 746,36	610 599,82	729 459,04
Résultats exercice 2020		42 882,60		75 976,62		118 859,22
Reprise Résultats exercice 2019		78 875,64		3 671,53		82 547,17
Résultats de clôture 2020		121 758,24		79 648,15		201 406,39
Reste à réaliser à reporter en 2021	0	0	0	0	0	0
RESULTATS DEFINITIFS		121 758,24		79 648,15		201 406,39

Conformément à la loi, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Monsieur Pierre CABARROU, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés :

- Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Principal pour l'exercice 2020
- Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Eau et Assainissement pour l'exercice 2020
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît avec sincérité qu'il n'y a pas de reste à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DEL n°04/03.21 - OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE D'ARRENS-MARSOUS

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2020, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation des résultats, ci-dessous :

<u>1°) Résultat de Fonctionnement :</u>	
Résultat de l'exercice 2020.....	+ 98 294.06 €
Résultat au 31/12/2019 reporté	+ 882 066.73 €
Part affecté à l'investis. Exercice 2020.....	- 330 758.53€
Résultat cumulé au 31/12/2020 avant affectation	+ 649 602.26 €
<u>2°) Résultat d'Investissement :</u>	
Résultat de l'exercice 2020.....	- 211 513.04 €
Résultat cumulé au 31/12/2019.....	- 330 758.53 €
Déficit cumulé au 31/12/2020 à reprendre au cpte 001 exercice 2021	- 542 271.57 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide des affectations suivantes :
- 1°) Résorption obligatoire du déficit d'investissement..... - 542 271.57 €
- 2°) Affectation en diminution des charges de fonctionnement + **107 330.69 €**

Inscription au budget 2021 :

Total à inscrire au compte 002 en recettes Fonctionnement.....	+ 107 330.69 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses Investissement.....	- 542 271.57€
Total à inscrire au compte 1068 en recettes Investissement.....	+ 542 271.57 €

(Un titre de recettes sera établi pour ce montant)

DEL n°05/03.21 - OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 - BUDGET SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'ARRENS-MARSOUS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CAZAUX après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif du Service EAU et ASSAINISSEMENT 2020, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve l'affectation des résultats, ci-dessous :

1) Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020 :	+ 75 976.62 €
Résultat 2019 reporté :	+ 3 671.53 €
Disponible à affecter (hors reste à réaliser) :	+ 79 648.15 €

2) Section investissement :

Résultat de l'exercice 2020 :	+ 42 882.60 €
Résultat 2019 reporté :	+ 78 875.64 €
Excédent de financement :	+ 121 758.24 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :
- Décide des affectations suivantes :

- 1°) Affectation en diminution des charges d'investissement..... + 121 758.24 €
- 2°) Affectation en diminution des charges de fonctionnement + 79 648.15 €

Inscription au budget 2021 :

Total à inscrire au compte 002 en recettes Fonctionnement.....	+ 79 648.15 €
Total à inscrire au compte 001 en recettes Investissement.....	+ 121 758.24 €

DEL n°06/03.21 - OBJET : TRAVAUX DE SECURISATION DE LA PASSERELLE DE LA BASE DE LOISIRS – DEVIS DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DEMANDE DE DETR 2021

Monsieur le Maire précise que la passerelle permet l'accès aux usagers de la piscine municipale et de la base de loisirs nouvellement réaménager et fortement fréquentée.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la crue de 2018, la Commune a dû intervenir en urgence avec une pelle mécanique afin de dégager les troncs qui obstruaient le passage de l'eau. Les garde-corps ont dû également être démolis afin de préserver la sécurité des habitations environnantes.

L'ouvrage s'est donc déplacé d'une quinzaine de centimètre rendant très incertain sa stabilité. La conception de cette passerelle et sa hauteur actuelle ne permettent pas de pallier suffisamment au débit d'une crue.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de déplacer l'ouvrage en augmentant sa hauteur afin de faciliter l'écoulement, et de garantir la sécurité des biens et des personnes. Pour ce faire, il convient de réaliser une étude de faisabilité.

Il donne lecture du devis reçu du Bureau d'études SARRL INGC, en date du 25 février 2021, pour les missions de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurisation de la passerelle de la Base de Loisirs. Le montant du devis s'élève à 6 500€ HT.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de formuler une demande de financement au titre de la DETR 2021, à hauteur de 50%, soit un montant de 3 250€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le devis présenté par le Bureau d'études SARL INGC, pour les missions de maîtrise d'œuvre, pour la mise en sécurisation de la passerelle de la Base de Loisirs, d'un montant de 6 500€ HT,
- autorise Monsieur le Maire à formuler une demande de financement au titre de la DETR 2021, à hauteur de 50%, soit un montant de 3 250€.

DEL n°07/03.21 - OBJET : TRAVAUX DE SECURISATION DU PONT GROS – DEMANDE DE DETR 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'ouvrage soutenant le pont Gros, franchissant le Gave d'Azun, a été fortement endommagé par les différentes crues et notamment celle de 2018.

Il rappelle également que dans sa séance du 6 août 2020, le Conseil a retenu la société INGC, bureau d'études spécialisé, comme Maitrise d'œuvre pour accompagner la commune dans le cadre des travaux du Pont Gros. Les missions confiées portent sur réalisation d'un cahier des charges pour un levé topographique, d'un cahier des charges pour les études géotechniques, des études préliminaires et avant-projet, et la rédaction des pièces du marché public.

Après avoir réalisé un diagnostic, il s'avère que la commune n'est plus en mesure d'assurer la sécurité des engins agricoles dépassant le tonnage, la sécurité véhicules dédiés au secours (pompiers...), la sécurité du camping et le service de ramassage des ordures ménagères. Il demeure plus que nécessaire de refaire l'ouvrage dans sa totalité afin de garantir la sécurité des biens et des personnes.

Il donne lecture du devis estimatif et détaillé des travaux reçu de la maîtrise d'œuvre. Le montant est estimé à 123 660€ HT. Monsieur le Maire informe que le coût total de l'opération, études et travaux, s'élève à **148 532€ HT**.

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de formuler une demande de financement au titre de la DETR 2021, à hauteur de 30%, soit un montant de 44 559.60€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise Monsieur le Maire à formuler une demande de financement au titre de la DETR 2021, à hauteur de 30%, soit un montant de 44 559.60€.

Affiché le 09/03/2021

Le Maire
Jean-Pierre CAZAUX

